

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 04 mars 2026

DEL_20260304_08

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**23****26**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Budget Annexe
Energie renouvelable**Budget Primitif****Exercice 2026****Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM -Benoit PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026**25 février 2026****Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENEK -Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le Conseil municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du Budget Primitif du Budget Annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2026, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **120 092,00** euros.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	16 828,00	16 828,00
Investissement	103 264,00	103 264,00
TOTAUX	120 092,00	120 092,00

I – La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de **16 828,00** euros.

Les principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général, notamment le coût de maintenance des panneaux photovoltaïques et l'impôt sur les sociétés et les dotations aux amortissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Dépenses réelles	
Chapitre 011 : charges à caractère général	5 021,00
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (arrondi TVA)	5,61
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	50,00
Chapitre 69 : impôts sur les sociétés	2 400,00
TOTAL 1	7 476,61
Dépenses d'ordre	
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections	9 351,39
TOTAL 2	9 531,39
TOTAL DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	16 828,00

Les principaux postes de recettes sont la refacturation au Budget Principal de l'électricité produite auto-consommée et la revente du surplus à EDF-OA.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Recettes réelles	
Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté	2 654,27
Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses	12 638,13
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	
TOTAL 1	15 292,40
Recettes d'ordre	
Chapitre 042 : opération d'ordre de transferts entre sections	1 535,60
TOTAL 2	1 535,60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1 + 2)	16 828,00

II – La section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **103 264,00** euros.

Les principaux postes de dépenses sont les immobilisations corporelles et le remboursement par anticipation de l'avance versée par le Budget Principal

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Dépenses réelles	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	51 000,32
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	46 854,90
TOTAL 1	97 855,22
Dépenses d'ordre	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	1 535,60
TOTAL 2	1 535,60
RESTE A REALISER 2025 (3)	3 873,18
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 + 3)	103 264,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Recettes réelles	
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	51 912,61
Chapitre 10 : Excédent de fonctionnement- Affectation du résultat	7 000,00
Chapitre 13 : subventions d'investissement	
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
TOTAL 1	58 912,61
Recettes d'ordre	
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections	9 351,39
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	
TOTAL 2	9 351,39
RESTE A REALISER 2025 (3)	35 000,00
B - TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1 + 2 +3)	103 264,00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16/02/2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du Budget Annexe « Energie Renouvelable » de la Ville de Trignac pour l'exercice 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe « Energie Renouvelable » de la Ville de TRIGNAC pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **120 092,00** euros.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	16 828,00	16 828,00
Investissement	103 264,00	103 264,00
TOTAUX	120 092,00	120 092,00

- **Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

